



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 70100

Numéro SIREN : 494 715 014

Nom ou dénomination : A.G. IMMOBILIER GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007566

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Dénomination : A.G. IMMOBILIER GESTION
Adresse : 21 avenue Paul Laurens 26110 Nyons -FRANCE-

n° de gestion : 2007B70100
n° d'identification : 494 715 014

n° de dépôt : A2016/007566
Date du dépôt : 06/12/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 30/06/2016



682831

682831

AG IMMOBILIER GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21, Avenue Paul Laurens
26110 NYONS
RCS ROMANS 494 715 014

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 6 DEC. 2016

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize
Le trente juin,
A huit heures,

La société **A.D.N IMMOBILIER**, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social au 21, Avenue Paul Laurens 26110 NYONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 813 749 975 RCS ROMANS, représentée par Monsieur ANASTASY Philippe, en sa qualité de co-gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AG IMMOBILIER GESTION,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Prorogation des fonctions de gérant de Monsieur OULAD ABDELLAH SAID Ali,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de proroger les fonctions du gérant de la société AG IMMOBILIER GESTION, Monsieur OULAD ABDELLAH SAID Ali, et ce pour une durée illimitée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A.D.N IMMOBILIER
Monsieur ANASTASY Philippe

Monsieur OULAD ABDELLAH SAID Ali¹

Bon pour acceptation de la
prorogation de mes fonctions
de Gérant

¹ Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation de la prorogation de mes fonctions de gérant »